

délibération :
D_2017_2_1

L' an deux mille dix sept , le lundi 03 avril à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire mairie, sous la présidence de Monsieur Giren Didier, .

Nombre de conseillers en
exercice : 7

Date de convocation du Conseil : 22 Mars 2017

Présents : 4

Présents : Monsieur Giren Didier, Monsieur Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Madame Ferrand Anne-Lise, Monsieur Millot Lukas

Votants : 4

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame Volle Christiane, Monsieur Stern André, Monsieur Jouve Gilbert

**Objet : Affectation du
résultat**

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Lise Ferrand

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -7 291,20€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 83 233,71€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -11 480,94€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -10 788,59€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 18 772,14€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 18 772,14€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 53 672,98€

Pour : 4

- Monsieur Giren Didier, Monsieur Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Madame Ferrand Anne-Lise, Monsieur Millot Lukas

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170403-2017_2_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

Emis le 03/04/2017, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 03/04/2017